

AGREMENTS « Intervenants extérieurs bénévoles »

Les sessions d'agrément pour les intervenants extérieurs bénévoles se déroulent de la façon suivante :

- une partie théorique valable **pour toutes les activités** à encadrement renforcé (natation, ski, VTT cyclisme sur route, kayak, escalade).

- une partie pratique valable **pour chaque activité** à encadrement renforcé.

Ce fonctionnement évitera aux candidats de participer plusieurs fois aux sessions théoriques et permettra d'approfondir les parties pratiques.

Conditions d'obtention de l'agrément :

Pour être agréé, il faut avoir participé à une session théorique et à la session pratique correspondante à l'activité que vous souhaitez encadrer. Pour encadrer une seconde activité, il suffit simplement de participer à la session pratique correspondante.

La participation aux deux sessions n'entraîne pas systématiquement l'obtention de l'agrément qui peut être refusé à tout moment.

1) Sessions théoriques

Lundi 6 mars 2023 de 18 h à 20 h à l'Escale à Saint Jean sur Veyle (181, route de la Fontaine de Fer).

2) Sessions pratiques

a) VTT, cyclisme sur route :

3 sessions pratiques vous sont proposées :

- Vendredi 17 mars de 9 h à 12 h à Saint Jean sur Veyle (à côté de la mairie).

- Jeudi 23 mars de 9 h à 12 h à l'école de Malafretaz.

- Jeudi 23 mars de 13 h 30 à 16 h 30 à l'école élémentaire de Bâgé la Ville (l'agrément se déroulera derrière l'église, à côté de la mairie).

Pour vous inscrire à la session théorique et à la session pratique de votre choix, il vous suffit de vous connecter au lien suivant :

<https://framaforms.org/sessions-dagrement-vtt-cyclisme-sur-route-2022-2023-departement-de-lain-1674578086>

Inscriptions jusqu'au dimanche 12 mars dernier délai.

Programme : travail en extérieur incluant des situations de cyclisme sur route et de VTT.

Conditions nécessaires : avoir un minimum de pratique.

Matériel à prévoir : l'organisation de cette session étant basée sur un déplacement sur route et sur un travail en VTT, il est nécessaire d'apporter :

- Un vélo tout terrain (VTT) ou un vélo tout chemin (VTC) en bon état.
- Un casque (obligatoire).
- Une tenue pour pratiquer l'activité.
- Un gilet de sécurité.

Bien sportivement.

Raphaël DAUBOURG
Conseiller Pédagogique 1^{er} degré mission EPS